



Communiqué

RDV salarial du 2 juillet

Ce que l'on peut lire

Alors que ses relations avec les syndicats se sont nettement dégradées depuis le lancement de la réforme de la fonction publique, le gouvernement a confirmé, lors du Conseil commun de la fonction publique (CCFP) organisé ce 4 juin, la tenue d'un nouveau rendez-vous salarial.

Le dialogue social reprend vie. Après le refroidissement social né de la réforme de la fonction publique, gouvernement et syndicats se sont retrouvés à Bercy à l'occasion du Conseil commun de la fonction publique (CCFP), organisé ce mardi 4 juin. Le secrétaire d'État Olivier Dussopt a confirmé le principe d'un nouveau rendez-vous salarial, qu'il a fixé au 2 juillet prochain.

Selon Bercy, cette réunion permettra d'examiner *"l'évolution du pouvoir d'achat des agents publics dans un contexte d'une nouvelle phase de déploiement du protocole PPCR en 2020 et de montée en puissance des mesures déjà arrêtées en 2018 (indemnisation du compte épargne temps, défiscalisation des heures supplémentaires, etc.)"*.

Mais le gouvernement promet aussi que ce rendez-vous permettra de préciser les modalités de mise en œuvre de l'indemnité de précarité pour les contractuels, que les députés ont votée dans le cadre de l'examen du projet de loi de transformation de la fonction publique.

Bilan du précédent rendez-vous

Olivier Dussopt a aussi indiqué que l'équipe gouvernementale serait *"attentive aux propositions des organisations syndicales"*. Un message en direction des syndicats, avec les lesquels les relations se sont fortement dégradées, aucune organisation syndicale n'ayant soutenu la réforme de la fonction publique. En amont de ce rendez-vous salarial (RVS), une réunion technique de bilan du précédent RVS 2018 devrait être organisée le 18 juin.

Ce Conseil commun du 4 juin a aussi été l'occasion d'examiner 4 projets de décret visant à améliorer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique, pris en application de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, votée en 2018.

Commentaire

Salaires des agents publics : quoi de neuf en 2019 ?

Au total, pour l'année 2019, près de 1 milliard d'euros sera consacré au pouvoir d'achat des agents publics, souligne le secrétaire d'État, Olivier Dussopt, le 17 octobre dernier, lors d'un point d'étape sur les mesures décidées pour les salaires du secteur public.

Le chef de l'État Emmanuel Macron avait promis, avant son élection, d'améliorer "le pouvoir d'achat de tous les travailleurs". Le 17 octobre 2018, les organisations syndicales représentatives de la fonction publique et les représentants des employeurs territoriaux et hospitaliers étaient invités à un

"point d'étape" organisé par le gouvernement sur la mise en œuvre des mesures prévues en 2019 pour les rémunérations des 5,5 millions d'agents publics.

Ces mesures avaient déjà été présentées lors du "rendez-vous salarial" de juin 2018. La réunion du 17 octobre visait à préciser le timing, les bénéficiaires, et les gains escomptés. Il faut noter que les rémunérations dans le secteur public est l'un des piliers d'un autre chantier, ouvert en mars 2018, visant à "refonder le contrat social avec les agents".

- La mise en œuvre du protocole PPCR reprend en 2019, après une année de "gel".
- Le seuil d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps (CET) passe à 15 jours, au lieu de 20 précédemment, et chacun de ces jours est revalorisé de 10 euros.
- La "stricte" compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) est poursuivie et sera revalorisée au 1er janvier 2019 pour compenser l'effet négatif du transfert primes-points prévu par PPCR pour les agents les plus faiblement primés.
- La garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) est reconduite en 2019. Elle devrait concerner 15 000 agents de la fonction publique de l'État.
- L'indemnité des frais de mission (hébergement et kilomètres parcourus en voiture) va être revalorisée.
- A partir de septembre 2019, les heures supplémentaires accomplies par les agents seront exonérées des cotisations salariales.
- Les conditions d'exercice en secteur hospitalier seront améliorées (celles des aides-soignants notamment).
- Les trajets domicile-travail effectués à vélo seront remboursés, sous la forme d'un "forfait mobilité durable de 200 euros" par an et par agent concerné.

Les syndicats de fonctionnaires se disent déçus par ce qu'ils qualifient de "mesurettes".

Que peut-on attendre de ce RDV salarial du 2 juillet, dès lors que le protocole PPCR, imposé par l'administration et relayé par certaines OS, ne peut induire que des mesures en trompe l'œil (« je te donne d'un côté et te reprends de l'autre ! ») ?

Nous revendiquons l'augmentation du point d'indice et qu'enfin l'ensemble des contractuels puissent bénéficier d'une augmentation dont ils sont exclus aujourd'hui par le PPCR.

Paris, le 5 juin 2019

SNPPTP